

CRAI

Les réponses sont enregistrées.

Votre observation a été enregistrée sous le n° T3H6-35RN. [Modifier](#)

Imprimer

Quitter

- | | |
|---|--|
| 1. Identifier votre région : | GUADELOUPE |
| 2. Age (plus de 40 ans) | important |
| 3. Niveau de formation (diplôme de niveau IV et plan de professionnalisation personnalisée) | peu important |
| 4. Revenu professionnel minimal | important |
| 5. Viabilité économique non avérée | peu important |
| 6. Inadéquation avec les projets d'installation progressive | peu important |
| 7. Méconnaissance des dispositifs d'aides | peu important |
| 8. Réalisation d'un PDE et son suivi (avenants...) | important |
| 9. Engagements sur 5 années | important |
| 10. Lourdeur administrative des procédures en général | important |
| 11. Insuffisance du repérage des publics éligibles | peu important |
| 12. Désintérêt pour les aides | peu important |
| 13. Autre | déterminant |
| 14. Si autre, précisez: | Accès au foncier, taille des exploitations, financement bancaire des projets |
| 15. 1.1.b) Faudrait-il assouplir les critères d'accès au regard des freins identifiés ? | oui

-repousser l'âge limite d'accès aux aides compte tenu du recul de l'âge de départ à la retraite et des installations tardives liées à des premières carrières sur d'autres métiers (mesure communautaire-favoriser l'installation en agriculture à titre secondaire sur les terrains privés (en bail à ferme) comme sur les terrains en GFA de la réforme foncière (mesure interne Région)-revoir le plafond de DJA à la hausse du fait notamment de coûts d'exploitation et surtout d'investissement plus élevés qu'en montagne en métropole |
| 16. 1.1.c) Si " oui ", quelles modalités d'assouplissement pourriez-vous proposer ? | 1) Donner un délai à la structure chargée de réaliser le PDE à réception de la fiche de liaison et des devis2) Compte tenu des grandes difficultés rencontrées par les candidats à la formalisation du projet, Il est nécessaire dans le cadre du PPP, de préconiser lors de l'entretien JA/Conseillers projet et compétence, une formation obligatoire avant installation pour |
| 17. 1.1.d.a) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant l'élaboration du plan de développement économique (PDE) ? | |

tous les candidats

Coach et suivre le jeune agriculteur pour pérenniser son installation. Le manque de suivi ressenti par les agriculteurs pourrait être comblé par un « conseiller Jeune Agriculteur. Ce conseiller ne suivrait que les jeunes agriculteurs et cela pendant les 5 ans. Sa mission serait : -suivre le jeune dans ses démarches administratives, -rappeler les échéances, -être l'interface entre l'agriculteur les autres organismes (banque, ASP, Centre de gestion, conseiller etc...) pour affiner ou revoir le programme technique, programmer les investissements et leur financement.-élaborer un tableau de bord-accompagner, informer l'agriculteur dans le domaine de la protection de l'environnement

18. 1.1.d.b) Quelles évolutions pouvez-vous proposer concernant le suivi du PDE ?

19. 1.1.e) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en matière d'éligibilité des aides ?

20. 1.2.a) Faudrait-il cibler davantage les aides à l'installation ? **non**

21. 1.2.b) Si oui, selon quels critères ? **ZZ**

22. 1.2.c) Ces critères devraient-ils s'appliquer aux aides de l'État comme à celles des Régions ou des autres financeurs ? **non**

23. 1.2.d.a) Faudrait-il notamment différencier davantage les aides en fonction des zones géographiques (montagne, zonages environnementaux...) ? **oui**

24. 1.2.d.b) Si oui, sur quelles zones ? **Revalorisation globale du fait de l'éloignement et de l'insularité**

25. 1.2.d.c) Et selon quelles modalités ? **Plafond de DJA revu à la hausse**

26. 1.2.e.a) Faudrait-il conditionner les aides à un plafond de revenu professionnel ? **non**

27. 1.2.e.b) Si oui, selon quelles modalités ? **ZZ**

28. 1.2.f.a) Faudrait-il créer des incitations spécifiques à l'installation à destination de certains publics ou de certains types de projets (ex. femmes, publics en difficultés, filières spécifiques...) ? **non**

29. 1.2.f.b) Si oui, selon quelles modalités ? **ZZ**

30. 1.2.g.a) De quelle manière faudrait-il encourager davantage les projets d'installation agro-écologiques ? **ZZ**

31. 1.2.g.b) En introduisant des conditions nouvelles s'appliquant à tous les projets (ex. obligation de diagnostic environnemental, engagement dans une démarche de certification environnementale) ? **non**
32. 1.2.g.c) En introduisant des incitations (ex. majoration optionnelle) **non**
33. 1.2.g.d) Quelles autres modalités pourraient être proposées ? **ZZ**
34. 1.2.h.a) Faudrait-il encourager l'installation progressive ? **oui**
35. 1.2.h.b) Si oui, selon quelles modalités ? **Dans le cadre d'une aide régionale par exemple**
36. 1.2.i) A votre avis, quels critères de modulation devraient être encadrés au niveau national et quels critères seraient à définir dans les régions ? **Tous les critères devraient être définis uniquement au niveau régional Tous les critères devraient être définis uniquement au niveau régional Tous les critères devraient être définis au niveau régional**
37. 1.2.j.a) Dans un contexte de gestion inter-régionale par bassin de production (par exemple pour le lait), une certaine harmonisation des critères de modulation des aides est-elle souhaitable ? **non**
38. 1.2.j.b) Justifiez et détaillez : **ZZ**
Présenter conjointement la demande d'aide DJA et la demande de subvention FEADER Créer une aide favorisant les installations en agriculture de groupe notamment pour l'acquisition des parts sociales (prêt à taux zéro) Mettre en place la bonification des prêts (validé en CDOA mais très rarement appliqué dans la réalité) ou transformer cette aide en subvention Revoir les délais de mise en place pour l'obtention des prêts et faire fonctionner les fonds de garantie
39. 1.2.k) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler en terme de priorités pour les aides ? **la bonification des prêts (validé en CDOA mais très rarement appliqué dans la réalité) ou transformer cette aide en subvention Revoir les délais de mise en place pour l'obtention des prêts et faire fonctionner les fonds de garantie**
40. 2.1.a) Les deux principales aides de l'État (DJA, prêts bonifiés) sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes installés ? **oui**
41. 2.1.b) Faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ? **oui**
42. 2.1.c) Si oui, de quelle manière ? **rendre obligatoire le suivi, et un conseil rapproché en amont mais aussi en aval de l'installation (approche technique, étude de marché etc...) faire un état des lieux à 3 ans voir les améliorations à porter, état d'avancement du projet etc (cf suivi de PDE) La DJA est adaptée. Par contre les prêts bonifiés sont peu adaptés à la situation de la Guadeloupe, où ils sont limités la plupart du temps à l'acquisition de parts sociales de GFA de la réforme foncière.**

43. 2.1.d) Des outils d'ingénierie financière devraient-ils être développés ?

oui

44. 2.1.e.a) Les exonérations fiscales et sociales sont-elles toujours adaptées aux besoins des jeunes agriculteurs ?

oui

45. 2.1.e.b) faudrait-il les faire évoluer en terme de ciblage ou de modalités ?

non

46. 2.1.e.c) Si oui, de quelle manière ?

Ingénierie financière Cette question est fondamentale en Guadeloupe. Le FOGAP a été notifié avec succès à Bruxelles, il sera un outil intéressant qu'il faudra compléter par un fonds régional qui lui reste à notifier. Il est à noter que le FOGAP a été notifié avec une commission revue à la baisse (de 2 % à 0,6 %) et une quotité revue à la hausse (de 70 % à 80 %). La garantie des prêts souscrits pour l'investissement est encore insuffisante à cette heure

47. 2.1.e.d) Faudrait-il les cibler davantage sur certains publics ?

non

48. 2.1.f) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant les aides de l'État cofinancées ou non par le FEADER ?

Faire fonctionner les fonds de garantieFaciliter l'accès aux prêts relais, revoir à la baisse les taux de ces prêts

49. 2.2.a) Les mesures mises en œuvre dans le cadre du PIDIL sont-elles globalement considérées comme :

Plutôt efficaces

50. Aides au conseil

non

51. Aides à la formation

oui

52. Complément local de DJA

non

53. Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les aides à l'installation

non

54. Aides à l'investissement

non

55. Aide au bail

oui

56. Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI)

non

57. Aide à la transmission progressive du capital social

non

58. Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER

non

59. Prise en charge partielle des frais d'audit

non

60. Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation

non

61. Aides au conseil

déterminant

62. Aides à la formation	très important
63. Complément local de DJA	très important
64. Subvention d'installation pour les jeunes qui s'installent sans les AI	important
65. Aides à l'investissement	important
66. Aide au bail	déterminant
67. Aide à l'inscription au Répertoire départemental à l'installation (RDI)	peu important
68. Aide à la transmission progressive du capital social	peu important
69. Aide à la convention de mise à disposition avec une SAFER	peu important
70. Prise en charge partielle des frais d'audit	très important
71. Aide à la location de la maison d'habitation et ou de bâtiments d'exploitation	peu important
72. 2.2.d) Quelles nouvelles mesures ou améliorations de mesures existantes seraient pertinentes?	ZZ
73. 2.2.e) Dans le cadre du PIDIL, comment est appréciée la complémentarité des actions de l'État et des Régions ?	Plutôt satisfaisante
74. 2.2.f) Comment envisagez-vous la complémentarité du dispositif PIDIL avec les programmes régionaux de développement rural ?	ZZ
75. 2.2.g) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler concernant le PIDIL ?	Pour élargir le plan d'action, il faudrait modifier l'arrêté préfectoral afin de ne plus limiter les actions du PIDIL à « l'aide au bail » et « aide à la formation » Actions à mettre en place : « complément local de DJA », « aide à l'investissement foncier et hors foncier»
76. 2.3.a) Dans votre région, des mesures de soutien à l'installation sont-elles mises en œuvre par les collectivités locales en dehors du PIDIL?	non
77. 2.3.b) Si oui, quelles sont ces mesures et quels sont les publics visés?	ZZ
78. 2.3.c) Quelles propositions formuleriez-vous pour une meilleure efficacité de ces aides?	ZZ
79. 2.3.d.a) Parmi ces mesures, existe-t-il des soutiens aux projets portés par des personnes de plus de	non

- 40 ans ?
80. Etude de viabilité **non**
81. Accompagnement préalable **non**
82. Autre **non**
83. Si oui, précisez **ZZ**
84. 2.3.d.c) Si oui, les mesures mises en œuvre dans ce cadre sont-elles globalement considérées comme **plutôt efficaces?**
85. 2.3.d.d) Justifiez votre réponse **ZZ**
86. 2.3.e) Quelles mesures pourraient être développées à destination des nouveaux agriculteurs de plus de 40 ans ? **Aide attribuée sous forme d'une subvention à l'investissement**
87. 2.3.f) Quels outils nouveaux devraient être développés (par exemple garantie ou cautionnement bancaire) ? **FOGAP**
88. 2.3.g) Quelles aides devraient être financées par le FEADER et intégrées dans les PDR ? **ZZ**
89. 2.4.a) Quelles propositions formuleriez-vous pour assurer la complémentarité des aides à l'installation ? **Revoir le système de gouvernance, toutes les aides à l'installation devraient être décidées au sein d'un comité unique qui regrouperait les différents financeurs**
90. 2.4.b) Comment assurer la mise à disposition d'une "boîte à outils" organisés et complémentaires ? **ZZ**
91. 2.4.c) Quelle communication recommanderiez-vous pour une meilleure connaissance des aides par les porteurs de projets et les structures chargées de les accompagner ? **ZZ**
92. 3.1.a) Quelles devraient être les missions du PII ? Quel cahier des charges pour le PII ? **ZZ**
93. 3.1.b) Quelles nouvelles missions du PII, au-delà d'accueillir, informer et orienter ? **Organiser des actions de formation pour le remplissage de certaines parties de l'auto-diagnostic
Accompagner les candidats à l'installation non aidée jusqu'à la mise en place de leur projet, puis les intégrer dans le suivi « dédié aux installations aidées » afin de leur permettre de pérenniser leur exploitation
Suivi des PPP après l'agrément
Aider à mieux gérer l'espace agricole.
Travailler sur l'indivision ce travail viserait à travers de mesures incitatives, de l'information, de l'appui juridique et de la communication auprès des familles de démontrer l'intérêt de régler les questions d'indivision**
94. 3.1.c.a) Faut-il élargir le champ d'intervention du dispositif d'accompagnement ? **oui**

95. 3.1.c.b) En amont (pour les projets pas assez mûrs pour qu'un PDE et un PPP puissent être élaborés) ?	oui
96. 3.1.c.c) Si oui, pour quel type de public ?	Jeunes éprouvant des difficultés à formaliser leur projet
97. 3.1.c.d) En aval de l'installation :	non
98. 3.1.c.e) Si oui, sous quelle forme ?	ZZ
99. 3.1.c.f) Et pour quelle durée ?	ZZ
100. 3.1.d) Faut-il revoir le contenu de l'auto-diagnostic	non
101. 3.1.e) Pour un candidat qui n'a pas encore identifié l'exploitation à reprendre, quels seraient les autres critères à prendre en compte pour mesurer le degré de maturité du projet du candidat ?	Réflexion portée sur la commercialisation, la production, le financement, les objectifs liés au développement de l'exploitation (agro transformation, agrandissements futurs etc..)
102. 3.1.f.a) Est-il opportun de proposer un accompagnement aux publics qui ne sollicitent pas d'aides ou n'ont pas accès aux aides ?	oui
103. 3.1.f.b) Si oui, quel type d'accompagnement proposeriez-vous ?	Rendez-vous pour vérifier l'état d'avancement Encadrement technique en fonction de la production Encadrement spécifique à la protection de l'environnement et du développement durable
104. - Prévoir un animateur dédié ?	oui
105. - Exiger un niveau de formation minimum des animateurs ?	oui
106. - Assurer un suivi des actions du PII ?	oui
107. - Autre ?	non
108. Si oui, précisez	ZZ
109. 3.1.h) Le PII pourrait-il être désigné par une autre procédure que la labellisation ?	non
110. 3.1.i.a) Au regard des cahiers des charges pensez-vous que les CEPPP remplissent correctement leur mission ?	non
111. 3.1.i.b) Diriez-vous que les conseillers référents remplissent correctement leurs missions ?	non
112. 3.1.i.c) Sinon quelles solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?	L'ASP est contrainte, bien qu'elle ne gère pas ce dispositif d'assurer un suivi des projets pour solliciter la mise en place du stage 21 H, les prises de rendez-vous pour les entretiens quand l'ASP est conseiller projet. Après réception de l'autodiagnostic, le CEPP a 15 jours pour proposer une date de rendez-vous au

candidat, ce délai n'est pas respecté. Il est nécessaire de revoir ce dispositif. Il serait nécessaire que le candidat ait un seul conseiller, celui pour le projet

113. 3.1.j.a) Les autres structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet remplissent-elles correctement leur mission ?

non

114. 3.1.j.b) Sinon, quelle solutions préconisez-vous pour assurer une plus grande efficacité ?

**Elargir les organismes habilités à élaborer les PDER
Rendre obligatoire le suivi des installés
Intégrer au moment de la visite terrain, le conseiller bancaire**

115. 3.1.k.a) Faut-il réserver une place particulière aux banques en matière d'accompagnement

oui

116. 3.1.k.b) Si oui à quel stade de l'accompagnement leur intervention vous paraît le plus pertinent ?

Au moment de la visite terrain

117. 3.1.l.a) Comment renforcer le lien entre le PII et les différentes structures présentes sur le territoire susceptibles de participer à l'accompagnement du porteur de projet ?

Il serait nécessaire de réactiver le Comité Départemental à l'Installation en Guadeloupe

118. 3.1.l.b) Quel lien notamment entre le PII et le CEPPP ?

ZZ

119. 3.1.l.c) Quelle animation de l'ensemble des structures ?

A travers le CDI (Comité Départemental à l'Installation)

120. 3.1.l.d) Faut-il les mettre en réseau

oui

121. 3.1.l.e) Si oui, quel rôle pourrait jouer le PII dans cette mise en réseau ?

Centralisation des informations sur l'état des pré-projets

122. 3.1.m) Quels outils devraient être développés ou améliorés pour favoriser l'accompagnement ?

ZZ

123. 3.1.n) Comment devrait être assuré le suivi post-installation ?

Le suivi pourrait être basé sur un trinôme porteur de projet/tuteur/ animateur qui signent une convention et travaillent ensemble Le tuteur est un agriculteur bénévole sera tuteur, c'est à dire le référent que le nouvel installé pourra contacter pour tous renseignements.Ce suivi est important car il permet au jeune installé de ne pas rester isolé, de faire le point sur son installation en analysant les différences entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, d'anticiper les décisions à prendre pour l'avenir de son entreprise. Les personnes qui créent leur activité agricole ne mettent pas forcément en œuvre les recommandations et prescriptions données au cours de leur accompagnement et se retrouvent ensuite en difficultés

124. 3.1.o.a) Les animateurs du PII ?

**Enjeux économiques des exploitations agricoles
Enjeux environnementaux des exploitations agricoles
Connaissance de la réglementation liée à l'installation en agriculture
Savoir**

125. 3.1.o.b) Les conseillers compétences ?	pratiquer une écoute active Savoir aider à la formulation des questions et des besoins Etre capable d'appréhender rapidement les grandes lignes professionnelles, sociales et personnelles des projets Etre en mesure d'apprécier la maturité d'un projet Réaliser des diagnostics de compétences Connaissance du référentiel formation Savoir pratiquer une écoute active Savoir aider à la formulation des questions et des besoins
126. 3.1.o.c) Les conseillers projets ?	Enjeux économiques des exploitations agricoles Enjeux environnementaux des exploitations agricoles Connaissance de la réglementation liée à l'installation en agriculture Savoir pratiquer une écoute active Savoir aider à la formulation des questions et des besoins Etre capable d'appréhender rapidement les grandes lignes professionnelles, sociales et personnelles des projets Etre en mesure d'apprécier la maturité d'un projet
127. 3.1.p.a) Comment voyez-vous l'organisation de ces actions de formations ?	Organisation de sessions coordonnées par la DAAF
128. 3.1.p.b) Sur quelle zone géographique ?	Région
129. 3.1.p.c) Pour quelle durée ?	Session de 2 à 4 jours en fonctions des thèmes
130. 3.1.p.d) Selon quelle périodicité ?	En fonction des nouveautés apportées au dispositif
131. 3.2.a.a) Faut-il modifier, élargir la liste des actions pouvant entrer dans le PPP ?	non
132. 3.2.a.b) Si oui, quelles sont vos propositions ?	ZZ
133. 3.2.b.a) Dans votre région le dispositif PPP a-t-il bénéficié à des candidats non éligibles aux aides de l'État à l'installation ?	non
134. 3.2.b.b) Si oui comment, par quel financement ?	ZZ
135. 3.2.c) Quelles solutions avez-vous mis en place dans votre région pour permettre aux conseillers PPP de préconiser une offre de formation adaptée à la diversité des projets ?	ZZ
136. 3.2.d) Serait-il pertinent de mutualiser l'éventail de formation au niveau régional ?	oui
137. 3.2.e.a) Estimez-vous que les stages en entreprises sont nécessaires ?	oui
138. 3.2.e.b) Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en œuvre des stages ?	oui
139. 3.2.e.c) Si oui, lesquelles ? Quelles propositions d'améliorations ?	Il serait nécessaire de développer un système gagnant/gagnant ou d'intéressement afin que des exploitants deviennent maîtres de stage. Aussi il faudrait créer une formation destinée à ces derniers, dont l'objectif serait de développer leur côté

pédagogue A ce stade le vivier d'exploitants tuteurs est trop pauvre en Guadeloupe

Aux formations BPREA et BAC pro CGEA sont déjà inclusent des périodes de stages. Les stages qui peuvent être préconisé dans le cadre du PPP, le sont, suite à l'expression d'un besoin du candidat. Il n'y a pas besoin d'incitation particulière.

140. 3.2.e.d) Comment inciter à la préconisation des stages ?

141. 3.2.e.e) Comment favoriser leur réalisation effective par les porteurs de projet à qui ils ont été recommandés ?

Les stages sont réalisés. Cependant les candidats déjà exploitants sont souvent réticents à ces périodes de stages car cela nécessite qu'ils délaissent leurs exploitations. Il faudrait favoriser le développement du service de remplacement en y associant la mesure PIDIL, aide à la formation.

142. 3.2.f.a) Est-il pertinent de relancer le dispositif de stage à l'étranger ?

non

143. 3.2.f.b) Si oui, quelles seraient vos propositions organisationnelles ?

ZZ

144. 3.2.g.a) Y a-t-il besoin de définir un parcours minimal d'accompagnement pour certains types de profil ?

oui

145. 3.2.g.b) Si oui, préciser les profils visés

Les candidats ayant plus de 40 ans ou étant nés avant 1976, car ils ne bénéficient pas du PPP. A minima il faudrait qu'ils puissent profiter du stage 21h.

146. 3.2.h.a) S'il fallait revisiter le stage de 21h, quelles seraient vos propositions en termes de contenu et de durée ?

La durée du stage convient aux candidats. Cependant il serait bien d'y incorporer un module de travail concernant le diagnostic d'exploitation. On pourrait rallonger le stage d'une ou 2 demi-journées supplémentaires

147. 3.2.h.b) Faut-il, selon vous, limiter au seul stage de 21 heures les candidats récemment titulaires d'une BPREA, d'un Baccalauréat professionnel CGEA ou d'un BTSA ?

non

148. 3.2.h.c) Si oui, pourquoi ?

ZZ

149. 3.2.i.a) En dehors du stage de 21 h faut-il selon vous préconiser d'autres actions sous forme collective ?

oui

150. 3.2.i.b) Si oui, lesquelles ?

Conditionnalité, sécurité au travail, déclaration PAC, respect des obligations fiscales et sociales, formations à la comptabilité agricole...

151. 3.2.j.a) Pensez vous que l'installation progressive puisse être une des préconisations du PPP ?

oui

152. 3.2.j.b) Si oui, comment voyez vous sa mise en œuvre ?

Dans le cadre d'une aide régionale

153. 3.2.k) Comment améliorer la réalisation par le porteur de projet des actions prescrites ou recommandées dans le PPP ?

ZZ

154. 3.2.l) Comment pourrait-on s'assurer de l'efficacité du suivi des candidats après agrément du PPP ? **Il faudrait étendre les missions du conseiller référent au-delà de ce qu'elles ne le sont déjà ou que cette mission soit reprise par le Point Info**
155. 3.2.m.a) Globalement, jugez-vous utile de faire évoluer le PPP ? **non**
156. 3.2.m.b) Si oui, quelles sont vos propositions ? **ZZ**
157. 3.2.n) Faut-il, dans le cadre du dispositif d'accompagnement, que le candidat soit couvert par un statut unique quelque soit l'action prescrite dans son PPP ? **non**
158. 3.3.a) Le niveau régional pourrait-il assurer le pilotage, la cohérence et la mutualisation des actions d'accompagnement réalisées dans les départements ? **oui**
159. 3.3.b) En dehors du CDI et de la CDOA, y a-t-il d'autres instances, départementale ou régionale, au sein desquelles sont abordés actuellement la mise en œuvre et le suivi du dispositif d'accompagnement ? **oui**
160. 3.3.c) Vous paraît-il nécessaire de conserver une gouvernance au niveau départemental ? **oui**
161. 3.3.d) Globalement, quel serait le schéma approprié pour la coordination et le suivi des actions d'accompagnement mises en œuvre dans les départements ? **Sans objet en Guadeloupe région mono départementale**
162. 3.4.a.a) Comment assurer la synthèse et le suivi de l'activité des PII ? **Relais d'information au sein du CDI et de la CDOA**
163. 3.4.a.b) Quels types d'informations les PII devraient-ils transmettre aux partenaires ? **Ici le PII joue aussi le rôle de Répertoire départemental à l'installation, il répond aux requêtes des partenaires. (chiffres, recherche foncier, effectivité de l'inscription, coordonnées des candidats). A travers une mission de suivi on pourrait penser que le PII puisse donner l'état d'avancement du dossier ou soumettre les difficultés des dossiers aux partenaires concernés. (débloquer des situations).**
164. 3.4.b) Faut-il selon vous un outil harmonisé au niveau national pour permettre de suivre un porteur de projet depuis son entrée dans le dispositif PPP jusqu'à la date de son installation ? **non**
165. - Départemental ? **non**
166. Si oui, précisez laquelle. **ZZ**
167. - Régional ? **non**

168. Si oui, précisez laquelle. **ZZ**
169. - National ? **non**
170. Si oui, précisez laquelle. **ZZ**
171. 3.4.d.a) Faut-il selon vous rendre obligatoire l'usage de SPHINX INSTALLATION ? **non**
172. 3.4.d.b) Si oui, comment voyez-vous la liaison de l'outil SPHINX INSTALLATION avec les outils existants (observatoire à l'installation, OSIRIS, vos propres outils de suivi) ? **ZZ**
173. 3.5.a) Comment est appréciée la mission de service public des chambres d'agriculture ? **Plutôt satisfaisante**
174. - Gouvernance? **non**
175. - Regroupement des missions insuffisant ? **non**
176. - Nature des missions ? **oui**
177. - Relations avec l'administration ? **non**
178. - Autres ? **non**
179. Si oui, précisez. **ZZ**
180. 3.5.c) Quelles propositions seraient à formuler pour améliorer l'exercice des missions de service public exercée par les chambres ? **ZZ**

181. 3.5.d) Quelle articulation entre la mission de service public des chambres d'agriculture et les prestations des autres structures d'accompagnement ?

Pour certaines missions, la chambre est seule compétente en raison du rôle qui lui est dévolu. des autres structures d'accompagnement sur le territoire : l'ASP est la principale à intervenir sur l'installation des jeunes agriculteurs ; Région ADIE pole emploi DDT interviennent en matière de création de l'entreprise... Ces aides à la création d'entreprise s'adressent à tout créateur en raison d'un profil particulier. Un meilleur accès à ces aides pour le public agricole est souhaitable par la mise en place d'un parcours de création. Concernant l'installation, un partenariat plus ciblé et structuré entre le point info installation de l'ASP et le CFE de la chambre est souhaitable pour mieux faire connaître les dispositifs d'installation en agriculture aux créateurs.

182. 3.5.e) Comment assurer une séparation fonctionnelle entre les missions de service public des chambres d'agriculture et leurs prestations d'accompagnement ?

La chambre d'agriculture de Guadeloupe réalise comme missions de service public ou intérêt général :-la simplification des procédures administratives (CFE)-le développement de l'apprentissage.-L'identification permanente et généralisée (traçabilité des animaux).-les actions liées à l'installation (Plan de professionnalisation personnalisé) ou appuis individualisés aux agriculteurs.La chambre assure de manière satisfaisante sa mission de service public en rapport aux moyens humains et matériels qui lui sont alloués.Le CFE reçoit de 900 à 1000 ressortissants par an, et traite plus de 500 dossiers d'entreprises.Les conseillers traitent une dizaine de PPP sur l'année, une vingtaine PDE (plans de développement

d'exploitation).

183. 4.1.a) Dans votre région, l'accès au foncier agricole constitue-t-il un frein important à l'installation ?

Oui

184. 4.1.b.a) Dans votre région, y-a-t-il globalement adéquation entre l'offre et la demande de reprise d'exploitation ?

non

185. 4.1.b.b) Expliquez

Seuls les GFA proposent des offres de reprises, ce qui est largement insuffisant. Seuls les GFA fournissent du foncier, ce qui ne permet pas d'installer un nombre suffisant de jeunes chaque année

186. 4.1.c.a) Les outils existants de portage du foncier (SAFER, GFA) sont-ils suffisants pour répondre besoins des nouveaux installés, en particulier hors cadre familial ?

non

187. 4.1.c.b) Si non, quelles propositions d'amélioration de ces outils et/ou de création de nouveaux dispositifs de portage du foncier seraient à formuler ?

IL est nécessaire d'améliorer le porté à connaissance des propriétaires privés pour que ceux-ci acceptent de donner des baux à ferme. Par ailleurs, il faut procéder à l'achèvement de la réforme foncière, à la libération des terres par les occupants sans droit ni titre ou bien régularisation sous certaines conditions

188. 4.1.d) Quelles seraient les possibilités de développer des démarches collectives pour favoriser l'accès au foncier sur les territoires (avec des acteurs territoriaux et/ou économiques) ?

Associer les collectivités et l'Etat dans la prise de isposition relative aux occupants sans droit ni titre, relancer un équivalent pour la Guadeloupe du GIRTEC de Corse

189. 4.1.e) Estimez vous que dans votre région la répartition actuelle des surfaces libérées entre agrandissement et installation est satisfaisante ?

non

190. 4.1.f.a) Peut-on définir une part optimum qui devrait être consacrée à l'installation ?

oui

191. 4.1.f.b) Si oui, comment ?

En allant progressivement vers le schéma des structures

192. 4.1.g) Comment est appréciée l'efficacité de la régulation de l'accès au foncier pour les nouveaux installés par le contrôle des structures ?

Peu efficace

193. 4.1.h) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler en matière de contrôle des structures pour faciliter l'accès au foncier des nouveaux installés ?

Installer progressivement le CDS

194. 4.1.i.a) Quelles autres propositions pouvez-vous formuler pour améliorer l'accès au foncier ?

Au sein des GFA Faire un état des lieux avant de satisfaire à toute demande d'agrandissement (surface cultivée, paiement du fermage, à jour des cotisations sociales, respect des bonnes pratiques agricoles) Appliquer la résiliation des baux

conformément au cahier des charges Foncier Privé Mettre à jour le barème des prix (il date de 1998), et s'assurer que ce barème soit appliqué (à ce jour on constate de forte variation des prix du fermage)

195. 4.1.i.b) Quelles propositions en particulier pour inciter davantage les propriétaires à louer leurs terres à des candidats à l'installation ?

ZZ

196. 4.1.j.a) Faut-il renforcer la prise en compte de la politique de l'installation dans les documents de planification locale ?

oui

197. 4.1.j.b) Si oui, comment ?

1) appliquer les outils de sauvegarde du foncier agricole 2) Identifier clairement dans le chapitre « préservation et mise en valeur de l'environnement naturel » des PLU, les zones dédiées à l'installation en agriculture

198. 4.2.a) Compte-tenu des dispositifs d'incitation existants en particulier exonérations fiscales, comment inciter encore davantage les cédants à préparer la transmission de leur exploitation ?

La transmission des exploitations est liée à la problématique du foncier sur notre territoire. L'indivision, l'occupation illégale, la valeur sentimentale, le manque de confiance lié à la location, sont des freins à l'accès au foncier. Nous disposons du PIDIL aide au propriétaire bailleur et du dispositif de la préretraite, pour inciter à la transmission, mais même en ayant une compensation financière les propriétaires sont réticents au fait de louer leurs terres. La transmission est aussi freinée par les dettes CGSS et le montant trop faible des retraites. Lors des journées transmission organisées il a été constaté que les cédants ont besoin d'un accompagnement personnalisé et de proximité

199. 4.2.b) Comment est appréciée l'efficacité globale des répertoires départementaux départ-installation (RDI) ?

Peu efficaces

200. 4.2.c) Quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant le RDI ?

Le Répertoire départemental départ-installation n'existe pas de la façon dont on l'entend ici. En effet il est très rare que quand il y a un départ qu'il ne soit pas désigné un repreneur. Pour les rares cas où les cédants n'ont pas identifié de successeur le secteur installation facilite la mise en relation entre les cédants et les jeunes présélectionnés dans notre répertoire à l'installation

201. 4.2.d.a) Comment améliorer le retour d'information des DICA ?

ZZ

202. 4.2.d.b) En anticipant d'avantage l'envoi des DICA par la MSA aux cédants ?

non

203. 4.2.d.c) En rendant obligatoire le renvoi par les cédants des DICA aux chambres d'agriculture et éventuellement en prévoyant des sanctions en cas de non retour ?

Non

204. 4.2.e) Sur le volet " accompagnement des cédants ", comment appréciez-vous

Peu efficaces

l'efficacité des dispositifs du PIDIL ?

205. 4.2.f) Quelles autres propositions d'amélioration du repérage des cédants ou de la mise en relation cédants/futurs installés seraient à formuler ?

Le CFE est le passage obligé pour la création ou la cessation d'activité. On pourrait envisager que le repérage se fasse lors de cette phase. Ainsi les cédants pourraient être dirigés vers nos services de la même façon que le sont les candidats à l'installation.

206. 4.2.g.a) Certains organismes tels que coopératives, groupements de producteurs ou centres de gestion ont-ils un rôle à jouer dans le repérage des cédants ?

oui

207. 4.2.g.b) Si oui, quel(s) rôles pour quel(s) organismes ?

Rôle d'orientation vers le teneur du PII

208. 4.2.h) Quel lien pourrait être fait entre accompagnement des cédants et accompagnement de l'installation ?

Instaurer le parrainage cédant/installé

209. 4.3.a.a) La LOA 2006 a introduit des dispositifs destinés à encourager la transmission hors cadre familial, en particulier le bail cessible, et le fonds agricole, qui se sont peu développés. Faudrait-il réfléchir à des améliorations de ces dispositifs po

non

210. 4.3.a.b) Si oui, quelles propositions d'amélioration seraient à formuler concernant ces outils de la LOA ?

ZZ

211. 4.3.b) Quelles autres propositions d'amélioration seraient à formuler pour faciliter la transmission hors cadre familial ?

Stage de parrainage de 12 mois, visant à préparer la transmission d'exploitation en donnant un temps de travail en commun au candidat à l'installation et à l'exploitant pour préparer l'installation.

212. 5.a.a) Comment assurer dans chaque région la complémentarité entre les aides de l'État, des Régions et des autres financeurs ?

Pais d'aides Région spécifiques identifiées à ce stade

213. 5.a.b) En particulier, sur quelle(s) instance(s) s'appuyer ?

ZZ

214. 5.b.a) Une instance nationale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ?

non

215. 5.b.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ?

ZZ

216. 5.c.a) Une instance régionale dédiée au sujet de l'installation/transmission serait-elle utile ?

non

217. 5.c.b) Si oui, quelles missions et quelle composition ? **Les instances existent déjà et doivent être utilisées à plein**
218. 5.d) Quels éléments devraient figurer dans le cadre national sur le rôle et les missions des différentes instances de gouvernance ? **ZZ**
219. 5.e.a) Comment renforcer la communication sur le dispositif d'accompagnement ? **ZZ**
220. 5.e.b) A quels échelons devrait-elle être assurée ? **Régional**
221. 5.e.c) Comment coordonner efficacement les actions de communication des différents échelons ? **ZZ**
222. 5.f.a) Concernant l'observatoire de l'installation www.installagri.net, confirmez-vous l'utilité de cet outil statistique pour suivre et évaluer les politiques d'installation et de transmission? **non**
223. 5.f.b) Quelles propositions pouvez-vous formuler pour lui permettre de jouer pleinement ce rôle ? **ZZ**
225. Date de saisie **12/06/2013 23:55:20**